

Préparation à l'examen Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux et passage de l'examen - AIPR - Encadrant



Durée de la formation : 1 jour.

:

Référence : PSPR12

Description de la formation

Objectif :

Identifier la réglementation et les acteurs de la réforme anti-endommagement.
Identifier les spécificités des réseaux aéro-souterrains dans le cadre de son activité.
Se préparer et passer l'examen AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Programme :

Réglementation et acteurs de la réforme anti endommagement.
Identification de l'environnement d'un chantier.
Application des procédures concernant l'ensemble du personnel pendant les travaux.
Préparation et passage du QCM.

Validation :

Attestation de compétences « AIPR » (valable 5 ans) ou attestation d'échec.

Centre d'examen agréé et reconnu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Pré-requis :

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)
Savoir lire le français (passage de l'examen final sous format QCM).